

Image not found or type unknown



Loyer pour le droit a l'occupation

Par **gaussuin**, le **08/12/2009** à **16:34**

Bonjour,venant de me séparé de mon ex-concubine(nous étions pacsé) depuis aout,elle occupe aujourd'hui notre appartement que nous avons acheté ensemble 50/50,pour des raisons de confort psychologique,j'ai quitté les lieux depuis septembre,d'après le code civil j'ai le droit de lui réclamer un loyer d'occupation,comment puis je faire pour récupérer cette argent cordialement